

GROUPEMENT DE COMMANDE

CAHIER DES CHARGES

« Montée en compétence dans le secteur du bâtiment »

SOMMAIRE

- Article 1** **PRESENTATION DU GROUPEMENT DE COMMANDE**
- Article 2** **MODE DE PASSATION**
- Article 3** **OBJET DE LA CONSULTATION – DISPOSITIONS GENERALES**
- 3-1 ACTION ET OBJECTIFS
 - 3-2 POSTES CONFIES A L'OPERATEUR : OBJET DU MARCHÉ
 - 3-3 DATE ET LIEUX DE REALISATION
 - 3-4 PRIX ET MODALITES DE CONTRACTUALISATION
 - 3-5 DUREE DU MARCHÉ
- Article 4** **CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES**
- Article 5** **DELAIS ET MODALITES DE REPONSE**
- Article 6** **LE FONDS SOCIAL EUROPEEN**
- Article 7** **CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES**
- Article 8** **MODALITES DE REGLEMENT**
- Article 9** **RESILISATION ET LITIGES**

Article 1 PRESENTATION DU GROUPEMENT DE COMMANDE

Il a été constitué un groupement de commande entre **les Compagnons Bâisseurs Nouvelle Aquitaine** (CBNA) et la **Maison de l'Emploi, de l'Insertion Economique et de l'Entreprise de Bordeaux** (MDE de Bordeaux), structure porteuse du PLIE de Bordeaux, pour la passation du présent marché.

La Maison de l'Emploi de Bordeaux a été désignée **coordonnateur** de ce groupement.

Article 2 MODE DE PASSATION

Marché à bons de commande sans minimum, selon l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relatif aux marchés publics.

Article 3 OBJET DE LA CONSULTATION – DISPOSITIONS GENERALES

3-1 ACTION ET OBJECTIFS

Le PLIE de Bordeaux et les Compagnons Bâisseurs ont formalisé leur partenariat au travers d'une convention afin de favoriser le retour à l'emploi durable des personnes accompagnées par le PLIE, salariés des Compagnons Bâisseurs.

Ce partenariat se décline autour des axes d'intervention du PLIE :

- Augmenter le nombre de parcours intégrés d'accès à l'emploi des publics très éloignés de l'emploi en appréhendant les difficultés rencontrées de manière globale
- Mobilisation des employeurs et des entreprises dans les parcours d'insertion
- Développer les projets de coordination et d'animation de l'offre en faveur de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire

Dans le cadre de ces axes d'intervention, le partenariat se décline dans :

- La mise en situation d'emploi comme outil d'insertion professionnelle durable
- Le développement d'une ingénierie de formation concertée et mutualisable
- La mobilisation du plan d'actions du PLIE pour répondre aux besoins des publics

L'objet de ce marché porte sur le développement d'une ingénierie de formation mutualisée

La Maison de l'Emploi et les Compagnons Bâisseurs ont croisé leurs remontées des besoins en formation des publics en insertion, sur cette base, il a été décidé de mettre en place des formations permettant aux participants du PLIE de Bordeaux et/ou aux salariés de Compagnons Bâisseurs, de monter en compétence et de favoriser leur retour à l'emploi.

3-2 POSTES CONFIES A L'OPERATEUR : OBJET DU MARCHÉ

Il s'agit de répondre aux besoins en formation des salariés des Compagnons Bâisseurs et/ou de participants du PLIE de Bordeaux qui souhaitent s'orienter dans le secteur du bâtiment.

Les métiers du bâtiment sont connus pour leurs activités physiques qui peuvent générer des maladies professionnelles, il est nécessaire de prévenir ces risques.

Par ailleurs les métiers du bâtiment exigent fréquemment de travailler en hauteur. Source d'accident, le travail en hauteur est donc règlementé et nécessite des formations.

L'obtention de ses formations permet de diminuer les risques encourus et représente une plus-value pour les personnes sur le marché du travail.

L'action doit être adaptée aux personnes en insertion. Elle sera composée de 3 modules de formations spécifiques :

Module 1 – Formation au CACES Nacelle mobile et multidirectionnelle 3B, pour un groupe d'environ 6 personnes

Module 2 – Montage, démontage et vérifications des échafaudages fixes et roulants, pour un groupe d'environ 6 personnes

Module 3 – Formation PRAP IBC (Prévention des risques liés à l'activité physique), pour un groupe d'environ 8 personnes

Dans son mémoire technique, le prestataire devra donc préciser

- la durée des modules de formation en heures
- le programme pédagogique détaillé pour chaque module
- Un calendrier prévisionnel des journées de formation qui tient compte de :

Le module 1 et le module 2 pourront avoir lieu à partir de la 2^{ème} quinzaine de septembre 2019.

Le module 3 pourra avoir lieu à partir d'octobre 2019.

Le prestataire peut faire appel à un ou des sous-traitants pour la réalisation de cette action. Dans ce cas, il devra réaliser une mise en concurrence (3 devis), choisir l'offre du sous-traitant économiquement la plus avantageuse (à l'aide d'une grille d'analyse qui peut être fournie par nos soins, à la demande) et joindre l'ensemble des éléments de cette mise en concurrence au mémoire technique.

En cas de recours à la sous-traitance, les sous-traitants seront directement payés par le prestataire retenu dans le cadre de l'appel d'offre.

Organisation de l'action de formation

L'action de formation sera organisée en 3 modules d'un à plusieurs jours, sur l'année 2019, pendant les heures de travail des salariés.

Le module 1 et le module 2 pourront avoir lieu à partir de la 2^{ème} quinzaine de septembre 2019.

Le module 3 pourra avoir lieu à partir d'octobre 2019.

Les modules 1 et 2 auront lieu sur un des chantiers des Compagnons Bâisseurs, sur la Métropole de Bordeaux, accessible en transport en commun.

Le module 3 pourra avoir lieu dans les locaux des compagnons bâtisseurs ou dans les locaux de l'organisme de formation.

Dans le cas où le module 3 se tiendrait dans les locaux de l'organisme de formation, ce lieu devra permettre aux stagiaires de déjeuner sur place (espace où les stagiaires peuvent réchauffer et/ou consommer leur propre repas) se situer sur la Métropole bordelaise et être accessibles en transports en communs.

Les matériels et matériaux nécessaires au déroulement de l'ensemble de l'action seront fournis par le prestataire retenu.

Pour les salariés des Compagnons bâtisseurs, les Equipement de Protection Individuelle (gants, casques, chaussures de sécurité) seront fournis par les Compagnons Bâtisseurs, en qualité d'employeur. Pour les bénéficiaires du PLIE qui ne sont pas salariés des Compagnons Bâtisseurs, les stagiaires devront s'équiper avec l'aide du PLIE de Bordeaux.

Le public

L'action concerne les participants du Plie de Bordeaux et/ou les salariés des Compagnons Bâtisseurs.

De façon générale, les participants du PLIE de Bordeaux et les salariés des Compagnons Bâtisseurs, remplissent un ou plusieurs des critères suivants :

- Bénéficiaire du RSA
- Niveau de qualification obsolète
- Formation de niveau V ou Vbis ou VI
- Demandeur d'emploi de longue durée (+ de 12 mois)

L'offre de formation devra tenir compte de la spécificité du public, notamment en termes de méthodes et techniques pédagogiques.

Le partenariat

Une instance de suivi de l'action sera organisée par le prestataire de formation retenu en collaboration avec le PLIE et les Compagnons Bâtisseurs, à la fin de l'action, dans le cadre d'un bilan final

Seront présents à cette instance : le prestataire de formation retenu, le PLIE de Bordeaux et les Compagnons Bâtisseurs.

Évaluation

L'évaluation de l'action devra être formalisée et transmise au PLIE de Bordeaux, au plus tard 1 mois après la fin de la formation. Tout délai supplémentaire devra être négocié avec le PLIE de Bordeaux.

L'évaluation de l'action de formation s'établira à plusieurs niveaux :

- Bilan Pédagogique individuel: à la fin de la formation un bilan pédagogique individuel de formation sera formalisé pour chaque participant. Il permettra notamment d'évaluer, pour chaque parcours, quel a été l'apport de l'action de formation, les capacités acquises et les contenus de formation validés. Le bilan individuel comprendra également les attestations de formation individuelles et nominatives et les attestations de validation (certificat).
- Bilan global de chaque module : il porte sur l'évaluation de la mise en œuvre de l'action
- Assiduité des participants : feuille de présence émarginée par le participant et le formateur et précisant : la date, l'identité du participant et du formateur, les horaires et la durée des heures de formation par demie journée.
Un modèle sera envoyé au prestataire retenu au moment du conventionnement.

3-3 DATE ET LIEU DE REALISATION DE L'EVENEMENT

L'action devra se dérouler sur le territoire de Bordeaux Métropole.

Elle se déroulera avant le 31 décembre 2019.

Le prestataire devra donc formaliser un calendrier prévisionnel d'organisation de l'action en 3 modules de formation.

3-4 PRIX ET MODALITES DE CONTRACTUALISATION

Les prix devront être indiqués en Euros hors taxes et toutes taxes comprises pour chacun des 3 modules.

Chaque module fera l'objet d'un devis individuel distinct pour 1 participant.

Pour chaque module, des conventions individuelles de formation préciseront notamment le nombre d'heures de formation, les modalités de mise en œuvre et de réalisation de la formation.

Ces conventions signées auront valeur de bon de commande.

- Pour les participants du PLIE (salariés ou non des Compagnons Bâisseurs) : Les conventions seront signées entre le PLIE/MDE et le titulaire,
- Pour les salariés des Compagnons bâtisseurs qui ne sont pas bénéficiaires du PLIE de Bordeaux : Les conventions seront signées entre les Compagnons bâtisseurs et le titulaire.

Ces conventions signées auront valeur de bon de commande.

En cas de recours à la sous-traitance, les sous-traitants seront directement payés par le prestataire retenu dans le cadre de l'appel d'offre.

Cette formation bénéficie d'un financement du Fonds Social Européen dans le cadre du Programme Opérationnel National FSE pour l'Emploi et l'Inclusion 2014-2020.

3-5 DUREE DU MARCHÉ

Ce marché est conclu à compter de sa date de notification et ce jusqu'au 31 décembre 2019. Il pourra, à l'initiative de la Maison de l'Emploi, être reconduit 2 fois pour une année supplémentaire, par notification de prolongation.

Article 4 CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES

L'offre devra comporter :

- le présent cahier des charges **paraphé, daté et signé sans modification en y ajoutant la mention « pour acceptation »**
- un mémoire technique **paraphé, daté et signé**, précisant : les modalités d'intervention, les certifications requises,
- un relevé d'identité bancaire
- Un devis individuel et par module, **daté et signé**.
- La fiche d'identification du candidat ci-jointe, **datée et signée**
- L'attestation d'absence de conflit d'intérêt ci-jointe, **datée et signée**

Le cahier des charges, le mémoire technique et le devis constitueront l'engagement du candidat. Ils seront complétés par la convention individuelle de formation.

La Maison de l'Emploi, de l'Insertion Economique et de l'Entreprise, se réserve la possibilité de négocier avec des candidats.

Article 5 DELAI ET MODALITE DE REPONSE

Les propositions et devis détaillés devront nous parvenir au plus tard **le 6 septembre 2019 à 12 h sous PLI cacheté portant les mentions :**

Offre pour :
**«Montée en compétence dans le secteur du bâtiment»
NE PAS OUVRIR**

à l'adresse suivante :

Maison de l'Emploi, de l'Insertion Economique et de l'Entreprise de Bordeaux
Immeuble Arc en Ciel
127, avenue Emile COUNORD
33300 BORDEAUX

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours.

Article 6 LE FONDS SOCIAL EUROPEEN / FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT REGIONAL

La Maison de l'Emploi, de l'Insertion économique et de l'Entreprise est cofinancée dans le cadre du Programme Opérationnel National FSE pour l'Emploi et l'Inclusion 2014-2020 et du Programme Opérationnel Régional FEDER/FSE 2014-2020 (2014FR160OP001).

Les volets déconcentrés en Aquitaine du **PO national FSE 2014-2020 « Emploi Inclusion »** a vocation à couvrir prioritairement les actions menées dans le cadre de l'objectif thématique 8 « Promouvoir un emploi durable et de qualité et soutenir la mobilité de la main d'œuvre » et de l'objectif thématique 9 « Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination ».

La stratégie retenue pour le programme opérationnel national du fonds social européen pour l'emploi et l'inclusion en Métropole repose sur le choix de trois axes stratégiques d'intervention complétés d'un axe dédié à l'assistance technique :

- Accompagner vers l'emploi les demandeurs d'emploi et les inactifs, soutenir les mobilités professionnelles et développer l'entrepreneuriat ;
- Anticiper les mutations et sécuriser les parcours professionnels ;
- Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion.

Le **PO régional FEDER-FSE 2014-2020 « 2014FR160OP001 »** a vocation, au titre du FSE, à couvrir prioritairement les actions menées dans le cadre de l'objectif thématique 10 « Investir dans l'éducation, la formation et dans la formation professionnelle pour acquérir des compétences et pour l'apprentissage tout au long de la vie »

Ces cofinancements impliquent, entre autres, les obligations suivantes :

- Obligation de publicité : obligation de faire état de la participation du FSE, notamment dans le cadre de toute publication ou communication afférente et, le cas échéant, auprès des participants.

- Renseignement des indicateurs et contribution aux travaux d'évaluation : Le titulaire est tenu de fournir toute information nécessaire au renseignement des indicateurs de réalisation ou de résultat.

- Suivi en cours d'exécution : Le titulaire est tenu de recevoir les personnes réalisant les visites sur place en cours d'exécution de l'opération. A cette occasion, il communiquera toute information relative aux conditions de déroulement des actions cofinancées.

- Modalités de liquidation : Une réfaction des montants dûs est prévue, en cas d'inexécution totale ou partielle de la prestation constatée lors des visites sur place ou des vérifications de service fait. Le titulaire est tenu de fournir à la demande du pouvoir adjudicateur toute pièce afférente aux modalités d'exécution de la prestation. La remise et la vérification de ces pièces conditionnent le paiement à effectuer.

- Conservation et présentation des pièces relatives à l'opération : Le titulaire tient à la disposition de tout contrôleur ou auditeur national ou communautaire habilité l'ensemble des pièces justificatives relatives aux prestations fournies, et ceci jusqu'à la date de clôture prévisionnelle du programme, à titre indicatif le 31 décembre 2021. Durant cette période, le titulaire se soumet à tout contrôle, sur pièces et / ou sur place, effectué par toute instance nationale ou communautaire habilitée.)

RAPPEL NON EXHAUSTIF DE POINTS REGLEMENTAIRES :

Protection des données :

Pour tout traitement de données personnelles effectué en relation avec cette commande, les parties se conformeront au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) – « RGPD ».

Chaque partie déclare et garantit à l'autre partie qu'elle se conformera strictement au RGPD pour tout traitement de données personnelles effectué en rapport avec cette commande.

Les principes fondamentaux :

- le consentement des personnes physiques concernées par le traitement des données à caractère personnel
- le droit de rectification, à l'oubli et à la portabilité des données ouvert à ces personnes
- la responsabilité des responsables de traitement et des sous-traitants, auxquels il incombe d'être en mesure de justifier que le consentement des personnes susvisées a été recueilli régulièrement, que le risque a été analysé et que les modalités techniques et organisationnelles sont en place pour y faire face.

En particulier, dans le cas de recours à la sous-traitance, le titulaire devra se conformer à l'article 28 EU RGPD.

Nonobstant toute clause contraire, les parties n'encourront aucune responsabilité contractuelle au titre de la présente commande, dans la mesure où le respect du RGPD les empêcherait d'exécuter l'une de leurs obligations au titre de la commande.

Prévention de conflit d'intérêts :

Le candidat/titulaire s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires afin de prévenir tout risque de conflit d'intérêts qui pourrait empêcher une exécution impartiale et objective de la prestation.

Toute situation constitutive d'un conflit d'intérêts ou susceptible de conduire à un conflit d'intérêts en cours d'exécution de la convention doit, sans délai, être portée par écrit à la connaissance de la Maison de l'Emploi de Bordeaux.

Le candidat/titulaire s'engage à prendre immédiatement les mesures nécessaires pour remédier à cette situation.

La Maison de l'Emploi se réserve le droit de vérifier que ces mesures sont appropriées et, si nécessaire, peut exiger du candidat/titulaire des mesures supplémentaires, dans le délai qui lui sera imparti à cet effet.

En cas de détection ou d'insuffisance des mesures prises pour se prémunir d'un éventuel conflit d'intérêt, la Maison de l'Emploi se réserve le droit de résilier le présent marché.

Lutte anti-fraude :

La fraude en matière de dépenses ou de recettes comprend tout acte ou omission intentionnelle, notamment :

- l'utilisation ou la présentation de déclarations ou de documents faux, inexacts ou incomplets ayant pour effet la perception ou la rétention indue de fonds provenant du budget de l'UE;
- la non-communication d'une information en violation d'une obligation spécifique, ayant le même effet;
- le détournement de tels fonds à d'autres fins que celles pour lesquelles ils ont été initialement octroyés.

Une irrégularité est un acte non conforme aux règles de l'Union européenne (UE) dont les répercussions sur les intérêts financiers de l'Union sont potentiellement négatives. Elle peut résulter d'erreurs commises de bonne foi par les bénéficiaires de fonds ou les autorités responsables de leur versement. Seule une irrégularité commise de façon délibérée est constitutive d'une fraude (article 1 du règlement n° 298895 du Conseil).

Dans le cadre du financement communautaire, le titulaire du marché s'engage à accueillir de manière planifiée ou inopinée tout représentant de l'Etat ou de l'AGAPE en charge de s'assurer de la bonne utilisation des fonds publics et de l'absence de fraude.

Article 7 CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES

Sera retenue l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous, avec leur pondération :

- coût de la prestation (40 %)
- qualité de l'offre proposée (60 %)

Article 8 MODALITES DE REGLEMENT

Le paiement s'effectuera suivant les règles de comptabilité privée.

Les factures afférentes au paiement seront établies en un original portant, outre les mentions légales :

- le nom et l'adresse du créancier
- numéro et date du bon de commande
- montant HT de la prestation
- taux et montant de la TVA
- montant TTC de la prestation
- date de la facturation
- date et lieu de livraison

Les sommes dues seront payées dans un délai de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiements équivalentes.

En cas de recours à la sous-traitance, les sous-traitants seront directement payés par le prestataire retenu dans le cadre de l'appel d'offre.

La facturation sera établie par année civile.

Article 9 RESILIATION ET LITIGES

Résiliation :

La décision de résiliation du marché par la Maison de l'Emploi, de l'Insertion Economique et de l'Entreprise de Bordeaux pourra intervenir à tout moment, qu'il y ait ou non faute du titulaire. Le titulaire aura le droit d'être indemnisé.

Le présent marché peut être résilié aux torts du titulaire sans que celui-ci puisse prétendre à indemnité et, le cas échéant, avec exécution des prestations à ses frais et risques.

Litiges :

En cas de litige, les parties s'engagent dans un premier temps à tenter de trouver une solution amiable au règlement du conflit.

En l'absence d'accord entre les parties, tout litige relatif à l'exécution du présent marché sera soumis à la juridiction compétente pour l'Association Maison de l'Emploi de l'Insertion Economique et de l'Entreprise de Bordeaux

Renseignements :

Pour tout complément d'information concernant ce cahier des charges, vous pouvez vous adresser à :

Maya MERCIER
Co-Responsable Pôle Insertion Emploi – Volet Clauses et ingénierie d'actions
Tél. : 05 57 78 37 35
m.mercier@emploi-bordeaux.fr

Fiche d'indentification du candidat

(à retourner dûment complétée et signée)

Dénomination	
Statut juridique	
Numéro SIRET	
Adresse de l'organisme	
Coordonnées téléphoniques	
Adresse mail	
Nom du représentant légal	
Noms des dirigeants	
Nom de la personne responsable de la prestation	

Je soussigné(e), (NOM et Prénom)

représentant(e) légal(e) de

- certifie que l'organisme est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants ;
- certifie que l'organisme n'est pas soumis à une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire au moment du dépôt de l'offre;

Fait à,

le,

(Nom et fonction)

(Cachet Structure)

(Signature)

Attestation d'absence de conflit d'intérêts

(à retourner dûment complétée et signée)

Je soussigné(e), agissant en qualité de représentant légal de l'organisme (**raison sociale, adresse et n°SIRET**), fournisseur de biens et/ou de services pour la prestation dénommée (**intitulé de la prestation**)..... qui se réalisera pour la période duau,

déclare sur l'honneur que ladite personne morale et/ou ses représentants :

- a) ne sont affectés par aucun conflit d'intérêts dans le cadre de la présente prestation. Un conflit d'intérêts peut résulter notamment d'intérêts économiques, d'affinités politiques ou nationales, de liens familiaux ou sentimentaux, ou de toutes autres relations ou intérêts communs ;
- b) feront connaître à **La Maison de l'Emploi de Bordeaux** sans délai, toute situation constitutive d'un conflit d'intérêts ou susceptible de conduire à un conflit d'intérêts ;
- c) n'ont pas consenti, recherché, cherché à obtenir, ou accepter, d'avantage financier ou autre, en faveur ou de la part d'une quelconque personne constituant une pratique illégale ou relevant de la corruption, directement ou indirectement, en tant qu'incitation ou récompense liée au présent projet.

Je suis informé(e) que les informations fournies ci-dessus sont susceptibles d'une vérification.

Fait à, le,

(Nom et Fonction)

(Cachet Structure)

(Signature précédée de la mention " Lu et approuvé ")